



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES  
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

#### DELIBERATION 07 FIN – Affectation des résultats définitifs 2023 – Budget communal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Absents : 4

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADE, Mme PLAGNET, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme BERGE donne procuration à M. GUILLENTEGUY  
Mme PLAGNET donne procuration à M. BEAUQUESTE,  
Mme ESTRADE donne procuration à M. DEMASLES,  
M. SIRE donne procuration à Mme TOUSTARD,

Secrétaire de séance : Pierre DEMASLES

## DELIBERATION 07 FIN – Affectation des résultats définitifs 2023 – Budget communal

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs modifiée,

Vu le résultat de fonctionnement 2024, qui s'élève à un montant de 333 359.93 €, et le résultat reporté de l'année 2023 qui s'élève à un montant de 177 758.73 €, soit un total cumulé de 511 118.66 €,

Vu le résultat d'investissement 2024 qui s'élève à un montant de 25 977.41 € et le résultat reporté 2023 d'un montant de -203 912.67 €.

**Le solde estimé d'exécution cumulé d'investissement 2023 s'élève à – 177 935.26 €.**

Après avoir pris connaissance de l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, qui sont de l'ordre de 158 416 € pour les dépenses et de 107 900 € pour les recettes,

Le solde des restes à réaliser s'élève à -50 451.26 €,

Considérant que le besoin de financement cumulé de la section d'investissement constaté au titre de l'année 2024 s'élève à – 228 451.26 €,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Décide la reprise définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

► **Excédent reporté de fonctionnement,**

compte 002 : **132 667.40 €**

► **Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,**

compte 1068 : **378 451.26 €**

- Inscrit ces crédits dans le prochain Budget 2025.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

M. DEMASLES



Le 11 avril 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

